

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt et un février deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14/02/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Jean-Claude BASSET, Eric RIBIERE, Hervé VALADAS, Henri PALA, Bernard DUMONT, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Roger DESROCHE, Dominique DUNAUD, Gérard BARRAUD, Michelle DEMONET, Bernard POUSSIN, Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Christine RIFFAUD, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Emmanuel POISSON, Catherine GAUTHIER, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF, Odette WENCLIK, Jean-Pierre ESTRADÉ, Catherine CELESTIN, Maryse NAYROLLES, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY

EXCUSEE : Béatrice DUFOUR

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012-052 : REDEVANCE RELATIVE A LA COLLECTE DES CARTONS DES COMMERCANTS DE SAUVIAT SUR VIGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que « l'Union Commerçante et Artisanale Sauvigeoise », association de commerçants et artisans de la commune de Sauviat sur Vige, a sollicité la Communauté de Communes de Noblat pour la réalisation de la collecte des cartons de ses adhérents dans le centre-ville de Sauviat sur Vige.

Après étude de ce dossier, il a été proposé la réalisation d'une collecte bimensuelle, le vendredi matin en semaine paire, par les agents du SICTOM avec les représentants de l'association. Les cartons ainsi collectés, sont ensuite déposés par les agents du service à la déchèterie implantée à Saint-Léonard de Noblat.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'établir la redevance liée à ce service à 345 € par an. Elle sera appelée directement auprès de l'association « l'Union Commerçante et Artisanale Sauvigeoise ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Fixe le montant de la redevance de collecte des cartons des adhérents de l'association « l'Union Commerçante et Artisanale Sauvigeoise » pour l'année 2012 à 345 €.

Décide que cette redevance sera perçue de façon semestrielle, pour la moitié, lors du 1er semestre de l'année et l'autre moitié, le 2^{ème} semestre de l'année.

Précise que la redevance sera calculée de façon mensuelle, tous mois entamés étant dus et que chaque mois établi sera affecté du coefficient 1/12ème.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 22 février 2012

Le Président

Le Président
SAINT-LÉONARD DE NOBLAT
HAUTE-VIENNE

Jean-Claude LEBLOIS

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : REDEVANCE RELATIVE A LA COLLECTE DES CARTONS DES COMMERCANTS DE SAUVIAT SUR VIGE

Date de transmission de l'acte : 27/02/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 27/02/2012

Numéro de l'acte : 2012-052 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20120221-2012-052-DE

Date de décision : 21/02/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité